

Création d'un carnet Compilio pour Nathan (25 ans)

Particulier

Nathan s'adresse à un professionnel qui l'accompagne et lui demande de lui créer son carnet Compilio. Ce professionnel ne connaît pas encore Compilio : Nathan lui propose de s'informer sur le site www.compilio.fr ou de contacter l'équipe Compilio.

Le professionnel avec son compte « pro », crée le carnet Compilio. Nathan doit signer le formulaire d'inscription imprimé par le professionnel et reçoit ensuite par email son identifiant et son mot de passe.

Nathan peut maintenant se connecter sur son carnet, insérer des documents et informations, et les rendre accessibles aux professionnels de son choix.

Création d'un compte « pro » pour Isabelle K, kinésithérapeute dans un CAMSP et en libéral

Professionnel

A partir du site www.compilio.fr, Isabelle K. se connecte avec sa carte de professionnel de santé ou remplit le formulaire de création du compte pro disponible dans l'Espace pro du site.

Isabelle K. peut alors ajouter son compte rendu dans le carnet Compilio auquel son patient lui a donné accès.

Elle peut créer des carnets Compilio à la demande d'une personne.



Equipe Support Compilio

Mail : support@compilio.fr Tél. 04 72 11 54 21

www.compilio.fr



Hospices Civils de Lyon



Association R4P 162, Avenue Lacassagne, Bât A – 69624 Lyon Cedex03 www.r4p.fr



Projet copiloté par
L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes & l'Association R4P.



Compilio, mon carnet de soins numérique

Compilio, est un carnet de soins numérique accessible par Internet, auquel vous pouvez donner l'accès aux professionnels qui vous accompagnent.

C'est un outil sécurisé, confidentiel et gratuit.

Avec Compilio, vous coordonnez plus facilement votre parcours de soins.



Compilio, pour qui ? Pourquoi ?

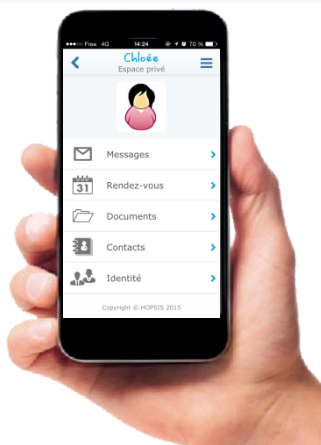
Compilio a été conçu pour **toute personne** (enfant ou adulte) ayant des **besoins spécifiques** (maladie chronique ou handicap).

Leur **prise en charge** peut être **complexe** pour plusieurs raisons :

- Le nombre important de professionnels
- La variété et la quantité d'actes réalisés
- La quantité d'informations à conserver

Compilio permet alors de centraliser et de sauvegarder ces informations. Le titulaire du carnet peut proposer l'accès à son Compilio aux professionnels de son choix, qu'ils soient à l'hôpital, en libéral ou dans une structure médico-sociale.

Les professionnels peuvent ainsi accéder aux informations qui leur sont utiles, pour mieux connaître le parcours de la personne, et y insérer leurs propres documents.

Accédez à votre Compilio sur votre smartphone !

L'application Mobile Compilio est disponible pour les particuliers sur l'Apple Store et l'Android Market.

3 bonnes raisons d'ouvrir un carnet Compilio



Centraliser et sauvegarder vos informations et **documents** au même endroit.



Permettre aux professionnels qui vous accompagnent **d'accéder** à des **informations** ciblées.



Saisir et conserver facilement le formulaire de demande auprès de la **MDPH**.